

---

**Procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif  
tenue le mercredi 9 mars 2022 à 9 h  
salle Peter-McGill, hôtel de ville  
et par téléconférence**

---

**PRÉSENCES :**

Mme Valérie Plante, Mairesse  
Mme Dominique Ollivier, Présidente du comité exécutif  
Mme Caroline Bourgeois, Vice-présidente du comité exécutif  
M. Benoit Dorais, Vice-président du comité exécutif  
Mme Ericka Alneus, Membre du comité exécutif  
M. Robert Beaudry, Membre du comité exécutif  
Mme Josefina Blanco, Membre du comité exécutif  
M. Éric Alan Caldwell, Membre du comité exécutif  
Mme Marie-Andrée Mauger, Membre du comité exécutif  
Mme Sophie Mauzerolle, Membre du comité exécutif  
Mme Magda Popeanu, Membre du comité exécutif  
M. Luc Rabouin, Membre du comité exécutif  
Mme Émilie Thuillier, Membre du comité exécutif  
M. Alain Vaillancourt, Membre du comité exécutif  
Mme Maja Vodanovic, Membre du comité exécutif

**AUTRES PRÉSENCES :**

M. Mathieu Legault, Chef de division - soutien aux instances  
M<sup>e</sup> Domenico Zambito, Greffier adjoint  
M. Charles-Mathieu Brunelle, Directeur général adjoint - Qualité de vie  
M. Claude Carette, Directeur général adjoint - Mobilité et attractivité  
Mme Alia Hassan-Cournol, Conseillère associée à la mairesse  
Mme Marianne Giguère, Conseillère associée  
Mme Despina Sourias, Conseillère associée  
M. Alex Norris, Leader de la majorité

---

Cette séance du comité exécutif est tenue conformément au règlement intérieur de la Ville sur la fixation des séances ordinaires du comité exécutif.

---

**CE22 0298**

Il est

**RÉSOLU :**

d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du comité exécutif du 9 mars 2022 en y retirant les points 20.034, 40.003 et 60.004 et en rajoutant le point 50.001.

Adopté à l'unanimité.

10.001

---

**CE22 0299**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil municipal du 21 mars 2022.

Adopté à l'unanimité.

10.002

---

**CE22 0300**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération du 24 mars 2022.

Adopté à l'unanimité.

10.003

---

**CE22 0301**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour l'assemblée extraordinaire du conseil d'agglomération du 18 mars 2022.

Adopté à l'unanimité.

10.004

---

**CE22 0302**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder au seul soumissionnaire Dataglobe Canada inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, pour le contrat de service de remplacement des pièces pour les systèmes d'alimentation sans coupure (ASC) dans cinq bâtiments de la Ville de Montréal, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 186 660,76 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 21-19049;
- 2- d'autoriser une dépense de 18 666,08 \$, taxes incluses, à titre de budget des contingences;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.001 1217157018

---

**CE22 0303**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- de conclure une entente-cadre, d'une durée de trois ans par laquelle St-Laurent suspensions d'automobile du Canada inc., plus bas soumissionnaire conforme, s'engage à fournir à la Ville de Montréal, sur demande, des réparations et des entretiens de suspensions, de directions et d'alignements de camions lourds pour le Service du matériel roulant et des ateliers (SMRA) - Secteur Ouest, pour une somme maximale de 749 940,49 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 21-19070
- 2- d'autoriser une dépense de 74 994,04 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- de procéder à une évaluation du rendement de St-Laurent suspensions d'automobile du Canada inc.;
- 4- d'imputer ces dépenses de consommation à même le budget du SMRA, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.002 1229446003

---

**CE22 0304**

Il est

**RÉSOLU :**

- 1- de conclure une entente-cadre, d'une durée de 48 mois par laquelle CPU Design inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville, sur demande, des services pour desservir les besoins de modernisation des infrastructures du Service de l'eau (lot 2), pour une somme maximale de 271 203,26 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 21-18977;
- 2- d'imputer ces dépenses de consommation à même le budget du Service des technologies de l'information, et ce au rythme des besoins à combler.

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- de conclure une entente-cadre, d'une durée de 48 mois par laquelle Bell Canada, firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville, sur demande, des services pour desservir les besoins de modernisation des infrastructures du Service de l'eau (lot 1), pour une somme maximale de 649 139,07 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 21-18977;
- 2- de procéder à une évaluation du rendement de Bell Canada;
- 3- d'imputer ces dépenses de consommation à même le budget du Service des technologies de l'information, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.003 1215006004

---

**CE22 0305**

Il est

**RÉSOLU :**

- 1- de conclure une entente-cadre avec la firme Séguin Morris inc., plus bas soumissionnaire conforme pour le lot 3, pour la fourniture sur demande de services d'électriciens, pour des travaux couvrant divers bâtiments de la Ville de Montréal, pour une durée de deux ans, avec deux options de prolongation de 12 mois chacune, pour la somme maximale de 286 255,33 \$ taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 21-19079;
- 2- d'autoriser une dépense de 28 625,53 \$, taxes incluses, à titre de budget des contingences;
- 3- de procéder à l'évaluation du rendement de la firme Séguin Morris inc.;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

de recommander au conseil d'agglomération:

- 1- de conclure des ententes-cadres avec les firmes Séguin Morris inc. et Poulin électrique inc, plus bas soumissionnaires conformes pour chacun des articles, pour une durée de deux ans, avec deux options de prolongations de 12 mois chacune, pour la fourniture sur demande de services d'électriciens, pour des travaux couvrant divers bâtiments de la Ville de Montréal, pour les sommes maximales indiquées en regard de chacune d'elles, conformément aux documents de l'appel d'offres public 21-19079;

<b>Firmes</b>	<b>Articles</b>	<b>Montant (taxes incluses)</b>
Séguin Morris inc.	LOT #1	590 172,54 \$
Poulin électrique inc	LOT #2	1 008 152,33 \$

- 2- d'autoriser une dépense de 159 832,48 \$, taxes incluses, à titre de budget des contingences;
- 3- de procéder à l'évaluation du rendement des firmes Séguin Morris inc. et Poulin électrique inc.;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.004 1217157015

---

**CE22 0306**

Il est

**RÉSOLU :**

de recommander au conseil d'agglomération :

d'approuver le projet d'avenant numéro 1 à l'appel d'offres public 21-18567 dont le contrat a été accordé à la Nautic et Art inc. le 30 septembre 2021, et ce, afin de permettre le paiement progressif des 12 embarcations de sauvetage nautiques et équipements pour les besoins opérationnels du Service de sécurité incendie de Montréal (SIM).

Adopté à l'unanimité.

20.005 1215382020

---

**CE22 0307**

Il est

RÉSOLU :

- 1- de conclure une entente-cadre de services avec la firme Innov-VAC inc. pour la location de machinerie, incluant l'opérateur, pour des travaux de fourniture d'équipement de pompage et de nettoyage de puits d'accès, à la suite de l'appel d'offres public 1749 au montant de 116 814,60 \$, taxes incluses;
- 2- d'approuver un projet de convention de services professionnels entre la Ville de Montréal et Innov-VAC inc. à cet effet;
- 3- d'autoriser le président de la Commission des services électriques de Montréal (CSEM) à signer le projet de convention pour et au nom de la Ville;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.006 1220649002

---

**CE22 0308**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal:

- 1- d'accorder à 9032-2454 Québec inc., faisant aussi affaire sous Techniparc, un contrat de fourniture de services pour l'entretien des terrains sportifs du complexe sportif Claude-Robillard d'une durée de trois saisons estivales (avril à octobre), pour une somme maximale de 429 689,18 \$, taxes incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.007 1211543006

---

**CE22 0309**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'autoriser la cession des droits et obligations dans le contrat découlant de l'appel d'offres 20-18263 (CM 21 0081) de la firme Stelem Canada inc. à la firme Emco Corporation pour la fourniture des pièces de rechange pour bornes d'incendie;
- 2- d'approuver le projet de convention de cession à cette fin.

Adopté à l'unanimité.

20.008 1229462002

---

**CE22 0310**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'exercer une deuxième option de prolongation de 12 mois, et d'autoriser une dépense additionnelle de 6 795 982 \$, taxes incluses, pour le tri, le traitement et la mise en marché des résidus de construction, rénovation, démolition et des encombrants valorisables de 33 territoires et sept écocentres de l'agglomération de Montréal, pour la période du 24 août 2022 au 23 août 2023, dans le cadre du contrat accordé à GFL Environmental inc., Services Matrec (CG18 0454);
- 2- d'autoriser une dépense de 271 839 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.009 1227075001

---

**CE22 0311**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- de conclure une entente-cadre, d'une durée de 36 mois par laquelle Conseillers en gestion et informatique CGI inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville, sur demande, des prestations de services en Oracle Forms, (Report) (lot 1) , pour une somme maximale de 1 384 299 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 21-19026;
- 2- de conclure une entente-cadre, d'une durée de 36 mois par laquelle Conseillers en gestion et informatique CGI inc., seule firme soumissionnaire, cette dernière ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville, sur demande, des prestations de services en Oracle Application Express (APEX) (lot 2), pour une somme maximale de 416 209,50 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 21-19026;
- 3- de procéder à une évaluation du rendement de Conseillers en gestion et informatique CGI inc.;
- 4- d'imputer ces dépenses de consommation à même le budget du Service des technologies de l'information, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.010 1227684001

---

**CE22 0312**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- de conclure deux ententes-cadres avec Tech-Mix, division de Bau-Val inc., plus bas soumissionnaire conforme pour chacun des lots, d'une durée de 36 mois, laquelle s'engage à fournir à la Ville, sur demande, des enrobés bitumineux à froid et tièdes pour les années 2022 à 2025, pour les sommes maximales indiquées en regard de chacun des lots, conformément aux documents de l'appel d'offres public (21-19088);

<u>Firmes</u>	<u>Lots</u>	<u>Montant (taxes incluses)</u>
Tech-Mix, division de Bau-Val inc.	Lot B	1 288 378,12 \$
Tech-Mix, division de Bau-Val inc	Lot C	471 972,38 \$

- 2- d'autoriser une dépense de 176 035,05 \$, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités;
- 3- de procéder à une évaluation du rendement de Tech-Mix, division de Bau-Val inc.;
- 4- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements, et ce, au rythme des besoins à combler;

Adopté à l'unanimité.

20.011 1227360002

---

**CE22 0313**

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder à Bio-Contrôle arboricole, plus bas soumissionnaire conforme pour chacun des secteurs, les commandes pour la fourniture des services d'injection de frênes sur les domaines public et privé dans le cadre de la stratégie de lutte contre l'agrile du frêne, pour les sommes maximales indiquées en regard de chacune d'elles, conformément aux documents de l'appel d'offres public 21-19043;

<u>Firme</u>	<u>Secteurs</u>	<u>Montant (taxes incluses)</u>
Bio-Contrôle arboricole	secteur 1, domaine public	133 529.09 \$
Bio-Contrôle arboricole	secteur 2, domaine public	183 063.20 \$
Bio-Contrôle arboricole	secteur 1, domaine privé	54 119.88 \$
Bio-Contrôle arboricole	secteur 2, domaine privé	21 593.45 \$

- 2- d'autoriser une dépense de 39 230, 56 \$ taxes incluses à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 58 845, 84 \$ taxes incluses à titre de budget de variation des quantités;
- 4- de procéder à une évaluation de rendement de l'adjudicataire;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.012 1216628005

---



**CE22 0314**

Il est

**RÉSOLU :**

- 1- d'accorder à Sodem inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour un service de surveillants-sauveteurs aquatiques, des plages publiques des parcs-nature du Cap-Saint-Jacques et du Bois-de-l'Île-Bizard, pour une durée de trois ans, soit les périodes estivales 2022, 2023 et 2024, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 396 535,69 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 21-19092;
- 2- d'autoriser une dépense de 39 653,57 \$, taxes incluses, à titre de budget des contingences;
- 3- de procéder à une évaluation du rendement de Sodem inc.;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.013 1228177001

---

**CE22 0315**

Il est

**RÉSOLU :**

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'exercer l'option de la deuxième prolongation et autoriser une dépense additionnelle de 1 937 635,79 \$, taxes incluses, dans le cadre des contrats accordés à SOGEP inc., pour la fourniture de services d'entretien des parcs-nature (CG17 0534), pour une période de 12 mois (1<sup>er</sup> avril 2021 au 31 mars 2022), majorant ainsi le montant total des contrats de 5 812 907,37 \$ à 7 750 543,16 \$, taxes incluses;

<b>Contrat</b>	<b>Secteur</b>	<b>Montant cumulatif 2017 - 2023</b>	<b>Majoration pour 1 an 2022 - 2023</b>
17-6022	Ouest	3 327 848,65 \$	665 569,73 \$
17-6023	Centre	3 114 919,91 \$	622 982,18 \$
17-6024	Est	3 245 419,39 \$	649 083,88 \$
<b>Total taxes incluses</b>		<b>9 688 178,95 \$</b>	<b>1 937 635,79 \$</b>

- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.014 1224352006

---

**CE22 0316**

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder un contrat à 9169-9835 Québec inc., Publications 9417, plus bas soumissionnaire conforme, pour la fourniture de services d'impression laser, l'insertion, l'expédition et la fourniture de papeterie pour les avis de la cour municipale de Montréal, aux prix unitaires soumis pour un montant maximal de 189 447,60 \$, taxes incluses, pour une période de 12 mois conformément aux documents de l'appel d'offres public 22-19117 et au tableau des prix reçus;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.015 1217104001

---

**CE22 0317**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder au seul soumissionnaire, à D.M. Valve et Contrôles inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, deux contrats pour la fourniture de vannes de type papillon et de type guillotine (lots 1 et 2), pour une période de 12 mois avec la possibilité de deux options de renouvellement de 12 mois chacune, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 197 261,93 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 21-18969 et au tableau des prix reçus joint au dossier décisionnel;
- 2- d'autoriser une dépense totale de 109 863,10 \$, taxes incluses (lots 1 et 2), à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense totale de 54 931,55 \$, taxes incluses (lots 1 et 2), à titre de budget d'incidences;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement de D.M. Valve et Contrôles inc.;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.016 1214473001

---

**CE22 0318**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder au seul soumissionnaire, SCL instrumentation inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat d'achat d'une cabine compacte de mesure multipolluants de la qualité de l'air ambiant, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 166 115,88 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 21-18996 et au tableau des prix reçus joint au dossier décisionnel;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.017 1228247002

---

**CE22 0319**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'autoriser l'adhésion de la Ville de Montréal au contrat à commandes du Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG) avec CA inc. (La Compagnie CA du Canada) pour le contrat d'entretien et de support ainsi que pour l'acquisition des droits d'utilisation des produits logiciels CA, pour la période du 31 mars 2022 au 30 mars 2024, pour une somme maximale de 1 055 633,60 \$, taxes incluses;
- 2- d'autoriser le directeur de la Direction infrastructures et opérations à signer tous documents relatifs, pour et au nom de la Ville;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.018 1229396001

---

**CE22 0320**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- de conclure une entente-cadre avec le Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG) afin d'adhérer au regroupement d'achats pour la fourniture de micro-ordinateurs de table, portables, portables robustes, moniteurs et tablettes électroniques, pour une durée de 16,5 mois, soit du 1<sup>er</sup> avril 2022 au 16 août 2023, pour un montant maximal de 9 000 000 \$, taxes incluses;
- 2- d'accorder, conformément aux dispositions de la loi, au Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG), le contrat à cette fin, conformément à son offre de service en date du 17 février 2022;
- 3- d'autoriser le directeur de la Direction solutions d'affaires à signer le formulaire d'adhésion aux contrats à commandes du CAG, pour et au nom de la Ville;
- 4- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements, des services corporatifs et des villes liées, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.019 1227684005

---

**CE22 0321**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder, conformément au Décret 839-2013 du gouvernement du Québec, un contrat de gré à gré à AddÉnergie Technologies inc., fournisseur unique, pour la fourniture de 236 bornes de recharge pour véhicules électriques, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 750 083,25 \$, taxes incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.020 1228848008

---

**CE22 0322**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder à Eurovia Québec Construction inc , plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de voirie dans les arrondissements d'Ahuntsic-Cartierville, de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, du Sud-Ouest et de Pierrefonds–Roxboro (PCPR-PRCPR 2022) aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 4 165 160,60 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 468710;
- 2- d'autoriser une dépense de 416 516,06 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 245 257 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement de Eurovia Québec Construction inc.;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.021 1217231083

---

**CE22 0323**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder à Laurin Laurin (1991) inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution de travaux civils et électriques de signalisation lumineuse, à cinq intersections de la Ville de Montréal aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 309 428,43 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 475912;
- 2- d'autoriser une dépense de 261 885,69 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- de procéder à une évaluation du rendement de Laurin Laurin (1991) inc.;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.022 1228848004

---

**CE22 0324**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder à Laurin Laurin, (1991) inc, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution de travaux civils et électriques de signalisation lumineuse, à cinq intersections de la Ville de Montréal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 351 661,05 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 475913;
- 2- d'autoriser une dépense de 270 332,21 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- de procéder à une évaluation du rendement de Laurin Laurin, (1991) inc.;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.023 1228848005

---

**CE22 0325**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder à St-Denis Thompson inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de rénovation des gradins extérieurs du Complexe sportif Claude-Robillard, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 444 436,67 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public IMM-15752;
- 2- d'autoriser une dépense de 216 665,50 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 58 125,94 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- de procéder à l'évaluation du rendement de St-Denis Thompson inc.;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.024 1229460001

---

**CE22 0326**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder à La compagnie de construction Édilbec inc. plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de remplacement de la dalle de garage et le réaménagement des espaces de la caserne 23, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 4 104 607,50 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public IMM-15751;
- 2- d'autoriser une dépense de 820 921,50 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 350 000 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- de procéder à l'évaluation du rendement de La compagnie de construction Édilbec inc.;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.025 1228956001

---

**CE22 0327**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder à Services Infraspéc inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de réhabilitation de conduites d'égout par chemisage dans diverses rues de la ville de Montréal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 139 703,15 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 469531;
- 2- d'autoriser une dépense de 213 970,31 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 78 236,25 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement de Service Infraspéc inc.;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.026 1217231086

---

**CE22 0328**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder à Procova inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la réalisation des travaux de remplacement de la dalle du garage et le réaménagement des espaces de la Caserne 39, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 3 768 880,50 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public IMM-15750;
- 2- d'autoriser une dépense de 753 776,10 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 414 576,86 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement de Procova inc.;
- 5- d'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.027 1219395002

---

**CE22 0329**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 200 000 \$, taxes incluses. dans le cadre du contrat accordé à Gémitech inc., (CG18 0682), pour le remplacement de disjoncteurs 25 kV ainsi que pour la fourniture et l'installation de circuits amortisseurs RC à l'usine de production d'eau potable Charles-J.-Des Bailleurs, majorant ainsi le montant total du contrat de 3 667 234,59 \$ à 3 867 234,59\$, taxes incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.028 1217574002

---



**CE22 0330**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder à Construction Viatek inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de voirie (réhabilitation et reconstruction) et d'éclairage dans les rues Marivaux et Le Royer – arrondissement de Saint-Léonard, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 664 948,38 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 408010;
- 2- d'autoriser une dépense de 332 989,68 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 265 945 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- de procéder à une évaluation de rendement de Construction Viatek inc.;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.029 1227231001

---

**CE22 0331**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder à Les entrepreneurs De Sousa 4042077 Canada inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de voirie dans les arrondissements Mercier—Hochelaga-Maisonneuve et de Saint-Léonard (PCPR-PRCPR 2022) aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 4 295 956,94 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 468712;
- 2- d'autoriser une dépense de 429 595,29 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 336 688,75 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement de De Sousa 4042077 Canada inc.;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.030 1217231090

---

**CE22 0332**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder à Travaux Routiers Métropole (9129-2201 Québec inc.), plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution de travaux d'égout, de conduite d'eau, de voirie et d'éclairage dans la rue Cuvillier, de la rue Hochelaga à la rue Sherbrooke, dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale 3 477 975,35 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 409311;
- 2- d'autoriser une dépense de 364 812,11 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 522 356 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement de Travaux Routiers Métropole (9129-2201 Québec inc.);
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.031 1227231002

---

**CE22 0333**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder à Les Entrepreneurs Bucaro inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de voirie dans les arrondissements de Lachine, de LaSalle, de Verdun et de Saint-Laurent (PCPR-PRCPR 2022), aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 3 949 362,74 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 468711;
- 2- d'autoriser une dépense de 394 936,27 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 293 399,25 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- de procéder à une évaluation de rendement de Les Entrepreneurs Bucaro inc.,
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.032 1217231082

---

**CE22 0334**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder à Services Infraspec inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de réhabilitation de conduites d'égout par chemisage dans diverses rues de la ville de Montréal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 3 845 307,83 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 469532;
- 2- d'autoriser une dépense de 384 530,78 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 93 584 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement de Services Infraspec inc.;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.033 1227231003

---

**CE22 0335**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder au seul soumissionnaire conforme, Le Groupe LML Itée, le contrat pour les travaux d'électricité et d'instrumentation de chambres de vannes et de mesure sur le territoire de l'agglomération de Montréal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 935 937,87 \$, conformément aux documents de l'appel d'offres public 10380;
- 2- d'autoriser une dépense de 93 593,79 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 93 593,79 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement de Le Groupe LML Itée;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.035 1216263005

---

**CE22 0336**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- de conclure une entente-cadre, d'une durée de 60 mois, par laquelle Fnx-Innov inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville, sur demande, des services professionnels en ingénierie et en aménagement pour la surveillance de travaux pour les projets Sainte-Catherine et Peel, pour une somme maximale de 8 623 098,56 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 21-18966;
- 2- d'autoriser une dépense de 1 293 464,78 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- de procéder à l'évaluation de rendement de Fnx-Innov inc.;
- 4- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des services corporatifs, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.036 1217231081

---

**CE22 0337**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- de conclure des ententes-cadres avec les firmes ci-après désignées, pour chacun des articles, ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, pour une durée de trois ans ou jusqu'à l'épuisement des enveloppes budgétaires, lesquelles s'engagent à fournir à la Ville, sur demande, des services professionnels en ingénierie pour de la conception et de la surveillance de chantier, pour divers projets du Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports, pour les sommes maximales indiquées en regard de chacune d'elles, conformément aux documents de l'appel d'offres public 21-19041;

<b>Firmes</b>	<b>Articles</b>	<b>Montants (taxes incluses)</b>
Les Services EXP inc.	Lot 1	771 091,34 \$
SNC Lavalin inc.	Lot 2	724 468,97 \$

- 2- d'autoriser une dépense de 224 334,05 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences, soit 115 663,70 \$ pour le lot 1 et 108 670,35 \$ pour le lot 2;
- 3- de procéder à une évaluation du rendement de Les Services EXP inc. et de SNC Lavalin inc.;
- 4- d'imputer les dépenses à même les budgets des divers projets, programmes ou requérants et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.037 1228673001

---

**CE22 0338**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- de modifier la source de financement du contrat de services professionnels accordé à Affleck de la Riva pour qu'une dépense de 108 866,43 \$, taxes incluses, soit assumée par l'agglomération et non par l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville. La dépense totale de ce contrat de 407 133,95 \$, taxes incluses, sera ainsi assumée par l'agglomération;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.038 1214695001

**CE22 0339**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- de conclure des ententes-cadres avec les firmes ci-après désignées pour chacun des articles, ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, d'une durée de cinq ans, avec une option de renouvellement de 12 mois, lesquelles s'engagent à fournir à la Ville, sur demande, des services professionnels en architecture, ingénierie pour divers projets de maintien d'actif, de rénovation, de mise aux normes et de restauration patrimoniale de divers bâtiments de la Ville de Montréal, pour les sommes maximales indiquées en regard de chacune d'elles, conformément aux documents de l'appel d'offres public 21-19046;

<u>Firmes</u>	<u>Articles</u>	<u>Montant</u> (taxes incluses)
Ædifica inc.	Services professionnels en architecture et ingénierie - Lot 1	1 479 038,40 \$
Archipel Architecture inc.	Services professionnels en architecture et ingénierie - Lot 3	2 773 504,56 \$

- 2- d'autoriser une dépense de 637 881 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences (lot 1 : 221 855,76 \$ et lot 3 : 416 025,68 \$);
- 3- de procéder à une évaluation du rendement de Ædifica inc. et d'Archipel Architecture inc.;
- 4- d'imputer ces dépenses à même les budgets des services et des arrondissements selon l'imputation des projets immobiliers, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.039 1228750001

**CE22 0340**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- de conclure des ententes-cadres avec les firmes ci-après désignées ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, lesquelles s'engagent à fournir à la Ville, sur demande, les services professionnels requis pour la conception, la surveillance, le déploiement, la gestion et l'analyse des projets de feux de circulation, d'infrastructures de télécommunication et de mobilité, pour une durée de 24 mois, avec la possibilité d'une prolongation de 12 mois supplémentaires, pour les sommes maximales indiquées en regard de chacune d'elles, conformément aux documents de l'appel d'offres public 21-19044;

<u>Firmes</u>	<u>Montant</u> (taxes incluses)
CIMA+ s.e.n.c.	2 807 689,50 \$
Stantec experts-conseils ltée	1 700 825,18 \$

- 2- de procéder à une évaluation du rendement de CIMA+ s.e.n.c. et Stantec experts-conseils ltée;
- 3- d'imputer ces dépenses à même les budgets des services corporatifs, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.040 1228848003

---

**CE22 0341**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 2 955 248,64 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences pour couvrir les coûts de déplacement d'une portion du réseau d'Hydro-Québec dans le corridor du boulevard Jacques-Bizard entre le boulevard Gouin et la rue Cherrier, dans le cadre du projet de remplacement du pont Jacques-Bizard (CG22 0116), majorant la dépense totale de 79 458 991,52 \$ à 82 414 240,16 \$, taxes incluses;
- 2- d'approuver un projet d'entente de partage de coûts entre la Ville de Montréal et Hydro-Québec à cet effet;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.041 1214139003

---

**CE22 0342**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

d'approuver la signature de l'entente intermunicipale entre les Villes de Montréal, de Pointe-Claire et de Dorval afin de permettre à la Ville de Montréal de réaliser des travaux de reconstruction de trottoirs, de chaussée et de pavage dans l'avenue Chanteclerc, entre le boulevard Des Sources et l'avenue Deslauriers, ainsi que l'abandon de la conduite d'eau potable localisée entre le cul-de-sac de l'avenue Chanteclerc et la conduite de 450 mm de diamètre installée sur le terrain de l'avenue Malvern.

Adopté à l'unanimité.

20.042 1216945005

---

**CE22 0343**

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'approuver rétroactivement l'entente à conclure, du 1<sup>er</sup> avril 2021 au 31 mars 2024, avec option de prolongation de deux ans, entre la Ville de Montréal et le ministère de la Sécurité publique (MSP) afin que les quatre centres de détention du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) puissent offrir des services de visiocomparutions sept jours par semaine, en plus d'activités judiciaires parallèles (parloir pour avocats et clients, détention prolongée jusqu'à l'audition, traitement administratif de multiples formulaires de libération);
- 2- d'autoriser la réception d'une contribution financière maximale de 748 326 \$ pour les périodes 2021-2022, 2022-2023 et 2023-2024;
- 3- d'autoriser le directeur du SPVM à signer l'entente de versement de la subvention pour et au nom de la Ville;
- 4- d'autoriser un budget additionnel équivalent de revenus et de dépenses pour 2022 de 436 524 \$ ainsi qu'un ajustement de la base budgétaire selon les informations inscrites au sommaire décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.043 1222610001

---

**CE22 0344**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- de conclure une nouvelle entente de services, d'une durée de 48 mois, soit du 1<sup>er</sup> avril 2022 au 31 mars 2026, pour la fourniture de la vapeur, de l'eau chaude domestique, de l'eau de chauffage périmétrique et d'électricité, pour certains locaux du 209-251A, avenue des Pins Ouest, dans le cadre de l'entente conclue entre la Ville de Montréal et le Centre Hospitalier de l'Université de Montréal (CHUM) (CM17 0777), moyennant un coût approximatif total de 725 274 \$, plus les taxes applicables, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet d'entente;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.044 1226724001

---

**CE22 0345**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'approuver un projet de convention d'aide financière entre le Ministre de l'Économie et de l'Innovation et la Ville de Montréal relativement à l'octroi d'une subvention de 250 000 \$ pour la mise en œuvre du projet Affaires Montréal-Régions visant à favoriser le maillage d'entreprises de Montréal et des régions pour l'année 2022;
- 2- d'autoriser un budget additionnel en revenus et en dépenses de 250 000 \$, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.045 1228733001

---



**CE22 0346**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'approuver un projet de bail par lequel la Ville loue à la Société de transport de Montréal, pour une durée de 18 mois, soit du 1<sup>er</sup> avril 2022 au 31 mars 2025 avec possibilité de trois renouvellements de six mois chacun, un terrain situé au sud de la rue Louvain et à l'ouest du boulevard Saint-Laurent, constitué d'une partie du lot 1 999 283 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, d'une superficie de 1 394 mètres carrés, (15 000 pieds carrés), à des fins de stationnement non tarifé à l'usage exclusif pour les véhicules des Agents STM détenant une vignette, pour un loyer total de 81 265 \$, non taxable, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de bail;
- 2- d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.046 1220515002

---

**CE22 0347**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'approuver un projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue de la Société de transport de Montréal, pour une période de 20 ans rétroactivement du 1<sup>er</sup> avril 2008 au 31 mars 2028 avec possibilité de deux périodes de renouvellement de cinq ans chacune, un espace constitué du lot 4 145 097 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie de 70 pieds carrés, pour exposer une sculpture à l'édicule du métro de la Place-Saint-Henri, pour un montant forfaitaire total de 5 010 \$, non taxable, incluant les renouvellements, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de bail;
- 2- d'autoriser une dépense additionnelle estimée à 137 970 \$, taxes incluses, pour l'entretien, les réparations et la restauration au Service de la culture;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.047 1220515001

---

**CE22 0348**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'approuver le projet de convention de bail par lequel la Ville de Montréal loue du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux (CIUSSS) de l'Est-de-l'Île-de-Montréal, pour une période d'un an, à compter du 8 novembre 2021, des espaces situés au 10950 boulevard Perras, pavillon 9, d'une superficie de 24 731 pieds carrés, pour les besoins du Service de police de la Ville de Montréal, moyennant un loyer de 250 223,31 \$, taxes incluses, le tout selon les termes et conditions prévus à la convention de bail;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.048 1228042001

---

**CE22 0349**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'approuver un projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue à 9006-9311 Québec inc., pour une période additionnelle de six mois à compter du 3 janvier 2022, un terrain constitué du lot 5 174 933 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie de 311 mètres carrés (3 349 pieds carrés), situé à l'angle des rues Saint-Jacques et de la Montagne, dans l'arrondissement de Ville-Marie, à des fins d'aire de chantier en lien avec le projet de logements sociaux de la Coopérative d'habitation de la Montagne verte, pour un loyer total de 49 818 \$, excluant les taxes;
- 2- d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.049 1225941002

---

**CE22 0350**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'approuver le projet de premier renouvellement de bail par lequel la Ville de Montréal loue de Développement Olympec inc., pour une période additionnelle de cinq ans, à compter du 1<sup>er</sup> février 2022, un espace locatif d'une superficie de 40 143 pieds carrés situé au 8491-8525, rue Ernest-Cormier à Montréal à des fins de Centre de formation du Service de police de la Ville de Montréal, moyennant un loyer annuel de 535 391,21 \$, taxes incluses, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de premier renouvellement de bail;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.050 1224565001

---

**CE22 0351**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'approuver un projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue de 9227-9702 Québec inc., un espace d'une superficie de 1 591 pieds carrés, situé au 1717, rue Berri, pour les besoins du Poste de commandement mobile du Service de police de la Ville de Montréal, pour une période de neu ans et 6 mois, à compter du 1<sup>er</sup> juin 2022, moyennant un loyer total de 478 296 \$, taxes incluses, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de bail;
- 2- d'autoriser le coût des travaux d'aménagement payable en 2022 au locateur 9227-9702 Québec inc., représentant un montant de 275 940 \$, taxes incluses;
- 3- d'autoriser la dépense de contingences payable en 2022 au locateur 9227-9702 Québec inc., représentant un montant de 55 188 \$, taxes incluses;
- 4- d'autoriser la dépense d'incidences payable en 2022, représentant un montant de 55 188 \$, taxes incluses;
- 5- prévoir, pour l'année 2023, au moment de l'exercice budgétaire annuel, l'ajustement de la base budgétaire du Service de la gestion et de la planification immobilière pour un montant récurrent de 42 082,48 \$, net de taxes;
- 6- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.051 1224565002

**CE22 0352**

Il est

RÉSOLU :

d'accorder un soutien financier totalisant la somme de 937 750 \$ aux organismes ci-après désignés, dans le cadre du Programme de soutien aux festivals et aux événements culturels (PSFEC) 2022 :

Nom du festival	Organisme	Montant recommandé 2022
<b>BIAN</b>	ACREQ	31 500 \$
<b>Biennale internationale actoral à Montréal</b>	Usine C	17 000 \$
<b>Coup de coeur francophone</b>	Coup de coeur francophone	42 000 \$
<b>ELEKTRA</b>	ACREQ	31 200 \$
<b>Festival Art Souterrain</b>	Art Souterrain	35 000 \$
<b>Festival Bach Montréal</b>	Bach Académie de Montréal	10 000 \$
<b>Festival BD de Montréal</b>	Festival BD de Montréal	13 520 \$
<b>Festival de Casteliers</b>	Casteliers	17 850 \$
<b>Festival de films Cinemania</b>	Festival de films Cinemania	28 000 \$
<b>Festival de la poésie de Montréal</b>	Maison de la poésie	7 000 \$
<b>Festival de musique de chambre de Montréal</b>	Festival de musique de chambre de Montréal	15 750 \$
<b>Festival DISTRIX **</b>	Événements M3	15 000 \$
<b>Festival du Jamais Lu</b>	Jamais Lu	15 750 \$
<b>Festival du Monde Arabe de Montréal (FMA)</b>	Alchimies, Créations et Cultures	34 320 \$
<b>Festival Filministes</b>	Filministes	3 150 \$

<b>Festival Fringe de Montréal</b>	Théâtre MainLine	16 000 \$
<b>Festival international de cinéma Vues d'Afrique</b>	Vues d'Afrique	29 400 \$
<b>Festival international de la littérature (FIL)</b>	Festival international de la littérature (FIL)	31 800 \$
<b>Festival International du Film Black de Montréal</b>	Festival International du Film Black de Montréal	26 200 \$
<b>Festival International du Film pour Enfants de Montréal</b>	FIFEM	26 250 \$
<b>Festival International du Film sur l'Art</b>	Festival International du Film sur l'Art (FIFA)	63 600 \$
<b>Festival JOAT</b>	Festival Jack Of All Trades (JOAT) international	2 880 \$
<b>Festival Longue vue sur le court</b>	Le festival international de courts métrages du sud-ouest de Montréal	5 250 \$
<b>Festival MAPP</b>	Festival international de projection illusionniste de Montréal	4 300 \$
<b>Festival Metropolis bleu</b>	Fondation metropolis bleu	31 800 \$
<b>Festival Montréal Baroque</b>	Montréal Baroque	9 360 \$
<b>Festival Petits bonheurs, le rendez-vous culturel des tout-petits</b>	Petits bonheurs Diffusion culturelle	17 850 \$
<b>Festival Phénomena</b>	Les Filles électriques	15 750 \$
<b>Festival Plein(s) Écran(s)</b>	Festival Plein(s) Écran(s)	5 300 \$
<b>Festival Quartiers Danses</b>	Danse Imédia O.S.B.L. / Festival Quartiers Danses	21 000 \$
<b>Festival Trad Montréal</b>	Société pour la promotion de la danse traditionnelle québécoise	5 000 \$
<b>Festival Vue sur la Relève image+nation festival film LGBTQueer Montréal</b>	Vue sur la Relève / Créations etc	15 000 \$
<b>L'OFF Festival de Jazz de Montréal</b>	Diffusions gaies et lesbiennes du Québec	11 520 \$
<b>Les Coups de théâtre</b>	OFF Jazz	12 600 \$
<b>Les Sommets du cinéma d'animation</b>	Festival international de théâtre jeune public du Québec (1992) inc.	26 250 \$
<b>MURAL</b>	Cinémathèque québécoise	5 250 \$
<b>MUTEK</b>	MURAL	32 000 \$
<b>OFFTA</b>	MUTEK	57 000 \$
<b>POP Montréal</b>	LA SERRE arts vivants	14 850 \$
<b>Rencontres Internationales du Documentaire de Montréal</b>	Festival international de musique POP Montréal	55 700 \$
<b>Suoni Per Il Popolo</b>	RENCONTRES INTERNATIONALES DU DOCUMENTAIRE DE MONTRÉAL	47 700 \$
<b>Zoofest &amp; OFF-JFL</b>	Société des arts libres et actuels	15 600 \$
	Festival Zoofest	15 500 \$
	<b>Total:</b>	<b>937 750 \$</b>

2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

**CE22 0353**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'approuver un projet d'addenda 1 à la convention intervenue entre la Ville de Montréal et l'Association des gens d'affaires de Charlevoix et de Pie-IX (CM19 0427) dans le cadre du Programme Artère en transformation;
- 2- d'autoriser la directrice du Service du développement économique à signer cet addenda pour et au nom de la Ville de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

20.053 1228383001

---

**CE22 0354**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder un soutien financier non récurrent de 3 464 090 \$ à la Société de verdissement du Montréal métropolitain (SOVERDI) afin de soutenir le verdissement et le renforcement de la canopée montréalaise sur les sites privés et institutionnels, pour la période du 22 mars au 31 décembre 2022, dans le cadre du Plan de la forêt urbaine;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.054 1228176001

---

**CE22 0355**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder un soutien financier non récurrent de 65 000 \$ au Regroupement des Éco-quartiers afin d'organiser la 18<sup>e</sup> édition de la Patrouille verte, pour la période du 30 mai au 19 août 2022, dans le cadre d'un financement provenant du Service de l'environnement, du Service de l'eau, du Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports et du Bureau de la transition écologique et de la résilience;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.055 1229089001

---

**CE22 0356**

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'approuver, conformément aux dispositions de la loi, un projet de convention de gré à gré par lequel AlterGo s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour la coordination du Programme d'accompagnement en loisir de l'île de Montréal (PALÎM), la formation des intervenants participant à ce programme et la préparation des chèques aux organisations admissibles audit programme, pour une somme forfaitaire de 80 700 \$, taxes incluses, pour l'année 2022, conformément à son offre de services en date du 15 décembre 2021 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder un soutien financier de 546 300 \$ à AlterGo, pour l'année 2022, pour le redistribuer en divers montants aux organisations locales, demandeurs de services d'accompagnateurs pour les activités de loisir des personnes ayant des limitations fonctionnelles dans le cadre du Programme d'accompagnement en loisir de l'île de Montréal (PALÎM);
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.056 1216367007

---

**CE22 0357**

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder un soutien financier de 50 000 \$ à Intégration Jeunesse du Québec inc., pour l'année 2022, pour réaliser son projet « Ateliers Jeunesse », dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales - Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2018-2023);
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versements de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder un soutien financier de 300 000 \$ à Intégration Jeunesse du Québec inc., pour l'année 2022, dont 165 100 \$ pour réaliser le volet de son projet « Camps pédagogiques: volet Sauveteurs de piscine » et 134 900 \$ pour le volet « Camps pédagogiques: volet Moniteurs de camp de jour », dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales - Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2018-2023);
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.057 1228798001

---

**CE22 0358**

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder un soutien financier de 145 000 \$ à la Société des musées de Montréal pour la consolidation de sa transformation;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.058 1227233002

---

**CE22 0359**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder un soutien financier de 5 205 427 \$ à Maison Cross Roads pour la réalisation d'un projet de 15 logements situé à l'intersection des rues Hickson et Ross dans l'arrondissement de Verdun, dans le cadre de l'Initiative pour la création rapide de logements (ICRL);
- 2- d'approuver un projet de convention de contribution financière entre la Ville et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versements de ce soutien financier;
- 3- de déléguer à la directrice du Service de l'habitation la signature de l'acte hypothécaire pour et au nom de la Ville de Montréal et du contrat de services professionnels du notaire dont le mandat est de faire toutes les démarches requises relativement aux garanties hypothécaires en faveur de la Ville, conformément aux paramètres énoncés dans la convention de contribution financière, ainsi que de tout autre document requis pour donner plein effet à ladite convention;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.059 1224861002

---

**CE22 0360**

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder un don de 60 000 \$ à La Société canadienne de la Croix-Rouge pour participer à l'aide humanitaire en Ukraine à la suite de l'invasion de la Russie;
- 2- d'autoriser un virement budgétaire de 60 000 \$ en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration vers le budget de la Direction générale.

Adopté à l'unanimité.

20.060 1226920001

---



**CE22 0361**

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser le Service de la culture à tenir un concours sur invitation pour l'intégration d'une œuvre d'art public dans le cadre du projet de construction du centre Sanaaq dans l'arrondissement de Ville-Marie;
- 2- d'autoriser une dépense de 34 492,50 \$, taxes incluses, pour la tenue du concours menant à l'acquisition d'une œuvre d'art et les dépenses générales du projet;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.001 1227637001

---

**CE22 0362**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'autoriser la modification du calendrier de réalisation de la sécurisation de l'intersection de la rue Clark et du boulevard de Maisonneuve, dans l'arrondissement de Ville-Marie (CM21 0319).

Adopté à l'unanimité.

30.002 1211097001

---

**CE22 0363**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'annuler l'offre de services professionnels du Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports et du Service de la gestion et de la planification immobilière pour faire la gestion globale et réaliser le projet de rénovation du Natatorium dans le cadre du Programme aquatique de Montréal - volet Mise aux normes, et ce, en vertu de l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4).

Adopté à l'unanimité.

30.003 1229126001

---

**CE22 0364**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'offrir à l'arrondissement de Verdun, les services professionnels du Service de la gestion et de la planification immobilière pour la gestion et la réalisation du projet de rénovation du Natatorium, conformément à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4)

Adopté à l'unanimité.

30.004 1229484001

---

**CE22 0365**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'accepter les offres de services des conseils d'arrondissement de prendre en charge la coordination et la réalisation des travaux d'aménagement de rues et de voies cyclables pour l'année 2022, conformément à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*.

Adopté à l'unanimité.

30.005 1228935001

---

**CE22 0366**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'accepter les offres de services des conseils d'arrondissement de prendre en charge la conception, la coordination et la réalisation de travaux de réfection mineure de trottoirs sur certaines rues du réseau artériel administratif de la Ville (RAAV) en 2022, conformément à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*.

Adopté à l'unanimité.

30.006 1225276001

---

**CE22 0367**

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accepter un don de livres de Mme Céline Arseneault à la Bibliothèque du Jardin botanique de Montréal;
- 2- d'autoriser l'émission par le trésorier d'un reçu officiel aux fins d'impôts sur le revenu à Mme Céline Arseneault d'une valeur de 873,27 \$.

Adopté à l'unanimité.

30.007 1216312003

---

**CE22 0368**

Il est

RÉSOLU :

d'approuver la formation de consortiums dans le cadre de l'appel d'offres DP22013-189804-C pour le lot 2 - Civil et béton du projet de désinfection de la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte.

Adopté à l'unanimité.

30.008 1229459006

---

**CE22 0369**

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'approuver des initiatives culturelles spéciales dans le cadre exceptionnel de la crise de la COVID-19;
- 2- d'autoriser l'occupation du domaine public du 10 mars au 31 mai 2022.

Adopté à l'unanimité.

30.009 1227317005

---

**CE22 0370**

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser l'adhésion de la Ville de Montréal au réseau international Rainbow Cities Network qui est un regroupement mondial des villes LGBTQ2+, afin d'inscrire ses actions de lutte contre la discrimination des communautés dans une portée internationale et de l'enrichir grâce à des échanges de pratiques et rencontres annuelles;
- 2- d'autoriser une dépense de 5 000 euros (approx. 7 230 \$), pour l'année 2022, à cet effet;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.010 1229232001

---

**CE22 0371**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

de nommer pour une période d'un an à titre de membre du comité technique, tel que prévu au règlement RCG 05-002 du conseil d'agglomération sur la délégation de l'entretien du réseau principal d'aqueduc et d'égout aux municipalités liées, M. Stéphane Beaudoin, directeur des travaux publics de l'arrondissement Pierrefonds-Roxboro, en remplacement de Mme Christianne Cyrenne, directrice de l'arrondissement de LaSalle.

Adopté à l'unanimité.

30.011 1229086001

---

**CE22 0372**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'autoriser le changement de la source de financement provenant des surplus affectés au lieu du budget de fonctionnement du Service de l'habitation pour les derniers versements aux organismes à but non lucratif suivants, soit Les Habitations Duff Court, UTILE Angus et La Fondation du refuge pour femmes Chez Doris, dans le cadre de l'Axe 3 de la Stratégie 12 000 Logements;
- 2- d'autoriser l'augmentation des budgets de revenus et de dépenses du Service de l'habitation pour 2022 d'un montant de 4 344 247,99 \$;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.012 1229499001

---

**CE22 0373**

Vu la résolution CA22 26 0015 du conseil d'arrondissement de Rosemont - La Petite-Patrie en date du 7 février 2022;

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- de majorer la dotation de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, par l'entremise de la réserve du passif environnemental, pour un montant de 69 989,28 \$, taxes non incluses, afin de retenir les services requis pour la préparation des plans, devis et documents d'appel d'offres nécessaires à la réalisation de tranchées d'aération des biogaz pouvant provenir de l'ancienne carrière du parc Père-Marquette;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.013 1213271001

---

**CE22 0374**

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accepter une somme de 80 000 \$ de la Fondation Espace pour la vie pour le développement d'un micro-musée citoyen dans le cadre du programme La nature près de chez vous d'Espace pour la vie;
- 2- d'autoriser un budget additionnel de revenus et dépenses de 80 000 \$, couvert par la contribution de la Fondation Espace pour la vie;
- 3- d'imputer ce revenu et cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.014 1210348017

---

**CE22 0375**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

d'autoriser un virement budgétaire de 1 000 000 \$ en provenance du Programme décennal d'immobilisations (PDI) de compétence d'agglomération de la Société du parc Jean-Drapeau vers le PDI de compétence d'agglomération de la Biosphère afin d'effectuer des travaux de maintien d'actifs en 2022.

Adopté à l'unanimité.

30.015 1227227002

---

**CE22 0376**

Vu la résolution CA22 14 0043 du conseil d'arrondissement de Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension en date du 10 février 2022;

Il est

RÉSOLU :

d'autoriser la dépense et le virement de crédits pour un montant maximal de 905 428,13 \$, taxes incluses, provenant du programme des cours de services du Service de la gestion et de la planification immobilière, pour le contrat de services professionnels en architecture et en ingénierie pour la surveillance des travaux de mise à niveau du garage d'entretien Saint-Michel - appel d'offres public IMM-21-08, conformément à l'intervention financière du Service des finances jointe au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.016 1216676005

---

**CE22 0377**

Il est

RÉSOLU :

d'édicter, en vertu de l'article 62.3 du Règlement sur les branchements aux réseaux d'aqueduc et d'égout publics et sur la gestion des eaux pluviales (20-030), l'ordonnance numéro 1 ayant pour objet de fixer les frais administratifs et le taux d'intérêt utilisés pour la facturation des remplacements de branchements d'eau privés (2022 à 2032).

Adopté à l'unanimité.

40.001 1219343001

---

**CE22 0378**

Il est

RÉSOLU :

d'édicter, en vertu de l'article 136 du Règlement sur les tarifs (exercice financier 2022) (RCG 22-004), l'ordonnance numéro 1 en vue de corriger le tarif relatif aux chèques ou ordres de paiement refusés par une institution financière prévu à l'article 122 de ce règlement. Le tarif doit être fixé à 36 \$ au lieu de 35 \$.

Adopté à l'unanimité.

40.002 1228210001

---

**CE22 0379**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion et dépôt, le projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2022) (RCG 22-004) », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.004 1226744003

---

**CE22 0380**

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion et dépôt, le projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs de l'agglomération (exercice financier 2022) (RCG 22-003) », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.005 1226744004

---

**CE22 0381**

Vu la résolution CA22 16 0040 du conseil d'arrondissement d'Outremont en date du 7 février 2022;

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion et dépôt, le projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement autorisant la transformation et l'occupation à des fins d'habitation du bâtiment situé au 1420 boulevard du Mont-Royal (09-003) », afin de permettre quatre usages supplémentaires », et d'en recommander l'adoption à une séance ultérieure;

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'adopter le projet de règlement intitulé « Règlement autorisant la transformation et l'occupation à des fins d'habitation du bâtiment situé au 1420 boulevard du Mont-Royal (09-003) », afin de permettre quatre usages supplémentaires;
- 2- de soumettre le dossier à l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) pour qu'il tienne l'assemblée de consultation publique prévue conformément à la loi.

Adopté à l'unanimité.

40.006 121776011

---

**CE22 0382**

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion et dépôt, le projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les parcs relevant de la compétence du conseil municipal de la Ville de Montréal (10-020) », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.007 1224352003

---

**CE22 0383**

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion et dépôt, le projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement relatif à la fréquentation et à la conservation des parcs régionaux de la Ville de Montréal (RCG 09-029) », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente;
- 2- d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion et dépôt, le projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les parcs relevant de la compétence du conseil d'agglomération de Montréal (RCG 10-016) », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.008 1224352004

---

**CE22 0384**

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion et dépôt le projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement intérieur de la Ville sur la délégation du conseil de la ville aux conseils d'arrondissement de certains pouvoirs relatifs à des parcs et équipements ainsi qu'à l'aménagement et au réaménagement du domaine public dans le secteur du centre-ville (08-056) », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente;
- 2- d'inscrire à l'ordre du conseil municipal, pour avis de motion et dépôt, le projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement du conseil de la ville sur la délégation au conseil de l'arrondissement de Ville-Marie de l'entretien du parc de la Cité-du-Havre (08-031) », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.009 1224352002

---



**CE22 0385**

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion et dépôt, le projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement du conseil de la ville sur la subdélégation de certains pouvoirs relatifs à des équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif identifiés à l'annexe du décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005) (07-053) », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.010 1214352004

---

**CE22 0386**

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion et dépôt, le projet de règlement intitulé « Règlement établissant le programme d'embellissement du domaine privé dans le cadre de projets d'aménagement du domaine public », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.011 1219429002

---

**CE22 0387**

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion et dépôt, le projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement autorisant un emprunt de 27 600 000 \$ afin de financer les travaux prévus dans le cadre du projet de réaménagement de la rue Peel afin d'augmenter le montant de l'emprunt à 33 400 000 \$ », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.012 1225340001

---

**CE22 0388**

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion et dépôt, le projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 11 457 000 \$ afin de financer les travaux de réhabilitation et de remplacement des infrastructures souterraines du réseau primaire d'aqueduc prévus dans le cadre du projet de réaménagement de la rue Sainte-Catherine Ouest », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.013 1214223001

---

**CE22 0389**

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion et dépôt, le projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 89 100 000 \$ afin de financer les travaux prévus dans le cadre du projet de réaménagement de la rue Sainte-Catherine Ouest », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.014 1219429001

---

**CE22 0390**

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion et dépôt, le projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement autorisant un emprunt de 6 689 000 \$ pour le financement de la réalisation d'interventions municipales entre le square Cabot et le boulevard René-Lévesque (20-037) afin d'augmenter le montant de l'emprunt à 8 853 000 \$ », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.015 1228978001

---

**CE22 0391**

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion et dépôt, le projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 2 000 000 \$ afin de financer la revitalisation de la canopée dans le cadre du plan maître forestier du parc Jean-Drapeau », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.016 1222837002

---

**CE22 0392**

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du conseil d'agglomération, pour avis de motion et dépôt, le projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation au comité exécutif du pouvoir du conseil d'agglomération de renouveler l'état d'urgence en vertu de la *Loi sur la sécurité civile* (RCG 21-033) », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.017 1222675016

---

**CE22 0393**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'approuver la nomination de Mme Annie Bernard à titre de directrice - expérience citoyenne et centre de services 311 dans l'échelle salariale 2022 - FM10, au Service de l'expérience citoyenne et des communications, à la date de la résolution du CE ou d'une autre date convenue entre les parties, pour une durée indéterminée, conformément à l'article 10.2.2 de la Politique de dotation et de gestion de la main-d'œuvre de la Ville de Montréal et à l'article 5 des Conditions de travail des cadres de la Ville de Montréal;
- 2- d'autoriser la directrice du Service de l'expérience citoyenne et des communications à signer le contrat pour et au nom de la Ville.

Adopté à l'unanimité.

50.001 1227022003

---

**CE22 0394**

Vu la résolution CA22 08 0056 du conseil d'arrondissement de Saint-Laurent en date du 1<sup>er</sup> février 2022;

Il est

RÉSOLU :

de déposer à la prochaine assemblée du conseil municipal le bilan annuel des dépenses relatif à l'exercice des activités déléguées concernant la gestion des matières résiduelles par l'arrondissement de Saint-Laurent pour l'année 2021.

Adopté à l'unanimité.

60.001 1229193003

---

**CE22 0395**

Il est

RÉSOLU :

de prendre acte du rapport sur les décisions déléguées rendues, par un fonctionnaire de niveau A du Service de la gestion et de la planification immobilière, relatif aux contrats de location et d'aliénation d'immeubles conclus entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 janvier 2022, conformément au Règlement intérieur du comité exécutif sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCE 02-004).

Adopté à l'unanimité.

60.002 1227903003

---

**CE22 0396**

Il est

RÉSOLU :

de déposer à la prochaine assemblée du conseil municipal et du conseil d'agglomération le bilan annuel 2021 de la qualité de l'eau potable de 16 réseaux de distribution desservis par les usines de production d'eau potable Atwater, Charles-J.- Des Bailleurs, Pointe-Claire, Pierrefonds, Lachine et Dorval, en vertu du Règlement sur la qualité de l'eau potable.

Adopté à l'unanimité.

60.003 1227100001

---

**Levée de la séance 11 h 03**

70.001

---

Les résolutions CE22 0298 à CE22 0396 consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

---

---

Dominique Ollivier  
Présidente du comité exécutif

---

Domenico Zambito  
Greffier adjoint